



VOLET B

Mod DOC 19.01

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23019084

e,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

30 JAN. 2023

DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0429 893 706**

Nom

(en entier) : **FIGEC**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **Quai des Otages 10/3 à 7000 MONS**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

L'an deux mil vingt deux, le 6 décembre, s'est réunie une assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société ayant pour objet :

-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés et il ne faut pas justifier des convocations.

L'assemblée générale est déclarée ouverte à 17h30

Après lecture de l'ordre du jour, il est décidé à l'unanimité et par votes séparés :

Il est accepté le transfert du siège social de la société au Quai des Otages 10/11 7000 MONS à dater de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Les associés

NB : Il est déposé en même temps un original du pv de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/12/2022

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).